CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78714** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Raison sociale : CATM SECOND OEUVRE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/08/2024

Capital : 100 000

266 ROUTE D'APREMONT
73490 LA RAVOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : 501 779 565 00040

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8111709

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 21664365N 0020

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 21664365N 0020

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 0479851733 **Fax :** 04 79 85 18 30

Portable : 06 74 43 58 59

Responsabilité légale :
YAKOUBI SAMI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : https://catm73.fr/catm-seconds-oeuvre/

E-mail : secretariat@catm73.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 836 383 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	30/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025